



## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/53

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Services Techniques

**Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux concernant la fourniture et l'installation d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'un ensemble d'agrès extérieurs**

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la décision 2021/16, en date du 4 juin 2021, pour l'attribution du marché de travaux 2021MA09 relatif à la fourniture et l'installation d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'un ensemble d'agrès extérieurs à la société SOLS JEUX ET ENTRETIEN (SJE), sise le Poste Blanc, route de Thoiry, 78770 AUTEUIL ;

**CONSIDÉRANT** la fourniture de lames en bois au lieu de lames en aluminium/plastique recyclé initialement prévu au marché de travaux, qui fait suite à une erreur du fabricant ;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de remplacer les lames bois par des lames plastiques sur les supports existants ;

**CONSIDÉRANT** la remise exceptionnelle accordée par la société SOLS JEUX ET ENTRETIEN (SJE) sur la dernière situation à venir ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un avenant n° 1 au marché 2021MA09 avec la société SOLS JEUX ET ENTRETIEN (SJE), afin de prendre en compte la modification du montant du marché initial, qui s'élevait à 97 247,80€ HT, soit 116 697,36€ TTC (TVA 20%) ;

### DÉCIDE :

#### Article 1 :

L'avenant n° 1 au marché 2021MA09 est accepté ;

#### Article 2 :

Le montant de la remise exceptionnelle s'élève à 3 333,33€ HT, soit 4 000,00€ TTC (TVA 20%). La déduction sera prise en compte sur la dernière situation à venir ;

#### Article 3 :

Le montant du marché après remise s'élève à 93 914,47€ HT, soit 112 697,36€ TTC (TVA 20%) ;

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 28 juillet 2022

Mis en ligne le 28.07./2022  
Document rendu exécutoire le 28.07./2022  
Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pascal PARISSIER

Le Maire,  
Vice-président de la communauté  
de communes  
Gilles STUDNIA

Accusé de réception en Préfecture  
078-21780572-20220728-2022-53-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/07/2022

